GESTION DES RISQUES LIÉS À LA RIPOSTE À LA COVID-19 PAR LE SECTEUR CANADIEN DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE L'AIDE HUMANITAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA RIPOSTE À LA COVID-19 – PREMIÈRE LIVRAISON

Introduction

Pendant qu'au Canada et partout ailleurs dans le monde on compose avec l'impact de la covid-19, le secteur du développement international et de l'aide humanitaire joue un rôle de premier plan dans l'efficacité de la riposte à la crise grâce à des partenariats plus solides et à des mesures qui préludent à un avenir plus équitable, résilient et durable. Aux premières lignes de la riposte planétaire à la pandémie de covid-19, les acteurs canadiens de l'aide humanitaire s'efforcent de sauver des vies et de maintenir les gains durement réalisés sur le plan du développement durable au cours de la dernière décennie par des approches intersectionnelles et respectueuses des principes féministes.

Dans ce contexte, les Canadiens et leurs partenaires locaux qui poursuivent leur excellent travail à l'étranger doivent aussi composer avec les répercussions de la crise sur leur organisme, leurs employés, les programmes et les partenariats. Bien que de multiples risques et menaces aient été soulevés, la grande préoccupation concerne la continuité des programmes et les conséquences des reports sur les populations les plus vulnérables. Les organismes travaillent à rapatrier le personnel et les bénévoles, à réorganiser les budgets et à mener leurs activités à distance.

Cette note de synthèse, première livraison d'une série sur la covid-19 créée par le CCCI, énumère les stratégies mises au point par les organismes du secteur en guise de riposte à la crise. Elle présente les mesures mises en place par les membres du CCCI pour parer aux impacts de la covid-19 et gérer les risques de cette crise selon les réponses à un questionnaire ouvert qui leur a été transmis le 10 mars 2020.

Strantégies courantes

Les mesures les plus couramment mises en place dans le secteur du développement international et de l'aide humanitaire en guise de réponse à la covid-19 incluent le suivi des recommandations des instances de santé publique, le transfert des activités vers un mode en ligne dans la mesure du possible, l'annulation et le report d'événements, l'interruption des déplacements à l'étranger et au Canada, le suivi des directives de distanciation sociale et l'intensification des procédures sanitaires et de prévention. Outre ces gestes essentiels, mis en place par la quasi totalié des 90 organismes[1] ayant répondu au questionnaire au moment de publier cette note, d'autres solutions ont été évoquées qui traduisent l'engagement du secteur envers la poursuite à long terme des activités tout en composant avec une situation sans précédent. Les stratégies citées incluent l'élaboration de plans de contingence, la création de groupes de travail interne ou externes, le soutien du personnel et des partenaires et la réalisation d'activités dans les pays partenaires. Cette note de synthèse se conclut par des recommandations à l'intention d'Affaires mondiales Canada.

[1] Les organismes contactés incarnent un large spectre du milieu du développement international et de l'aide humanitaire au Canada. L'échantillon se compose d'organismes de toute taille établis dans différentes régions du Canada; ils sont religieux ou laïques et anglophones ou francophones. Les répondants sont multiples et représentent des acteurs du développement, des associations professionnelles, des coopératives, des syndicats et des groupes se consacrant à la justice sociale, à l'aide humanitaire et au développement économique et démocratique.

Plans de contingence

Dans toutes les stratégies de gestion des risques énoncées, les organismes ont le plus souvent cité l'élaboration et la mise en place de plans de contingence. En termes généraux, ce sont des plans élaborés par les organismes pour les aider à surmonter les difficultés de la situation actuelle qui abordent aussi la question d'un arrêt éventuel des activités. Aussi, ces plans visent à faciliter la poursuite des activités en ligne et (ou) avec un personnel réduit dans le respect des directives imposées par les instances de santé publique. Par exemple, un organisme de grande taille a mis au point un plan de poursuite des activités et a établi une chaîne d'appels d'urgence. L'organisme en question a entrepris un processus d'examen de l'impact de la covid-19 sur chacun des projets et leurs activités, les ajustements éventuels nécessaires et les approbations requises pour apporter ces changements. Un petit organisme ontarien a quant à lui modifié sa planification face aux répercussions économiques de la crise et des ajustements nécessaires. Cet organisme a modifié ses messages et ses pratiques de collecte de fonds pour s'assurer que ses partenaires et communautés partenaires ne sont pas mis à l'écart durant la crise.

Groupes de travail

Certains organismes ont établi des groupes ou des équipes de travail spécialement affectés à la riposte à la crise de la covid-19. L'équipe spéciale d'un organisme de grade taille se compose d'un conseiller en santé et sécurité, de représentants des ressources humaines et d'autres membres clés du personnel qui ont une expérience du travail en contexte de pandémie (épidémiologiste et infirmier(ère) en santé publique). Cet organisme a aussi activé ses protocoles internes de gestion de crise et se réunit quotidiennement pour faire le suivi de la situation. Un autre grand organisme a formé un groupe de travail affecté à la covid-19 qui a surtout traité des préoccupations liées aux déplacements, aux immeubles et au personnel. En outre, son groupe de l'impact sur les programmes a dégagé des solutions pour contrer les impacts dans les pays partenaires, particulièrement en ce qui a trait aux projets subventionnés ou soumis à des contraintes de temps. Enfin, un établissement d'enseignement de Terre-Neuve a mis en route un centre d'activités d'urgence. Il a aussi rétabli un comité de préparation aux pandémies et des sous-comités qui se penchent sur des enjeux divers et précis tels que les ressources humaines et les relations facultaires, les déplacements internationaux, les immeubles, la sécurité, la santé et la sécurité de l'environnement ainsi que le bien-être des étudiants.

Soutien des partenaires et du personnel

Les partenaires canadiens s'inquiètent pour leurs partenaires locaux et leur personnel dans les pays partenaires. Ils s'activent localement pour rapatrier le personnel et les bénévoles et pour appuyer le travail fait localement. Un organisme basé en Colombie-Britannique a mis au point un protocole précisément à l'intention de son équipe du Rwanda (en anglais). Les mesures qu'il a mises en place incluent l'accès à de meilleures connexions Internet pour le personnel posté au Rwanda afin qu'il puisse travailler de chez eux (des ordinateurs et du temps de connexion seront mis à leur disposition). Une petite fondation a quant à elle envoyé un communiqué à ses vingt-cinq partenaires d'Amérique centrale pour protéger le personnel, promouvoir le travail à la maison et aviser que le report des livrables des projets est inévitable. Elle continuera aussi à rémunérer son personnel et elle s'attend à ce que ses partenaires fassent de même. Un grand organisme a mis en point une stratégie de préparation à la quarantaine : préoccupé par le fait que son personnel en déplacement pourrait être placé en quarantaine sans s'y attendre, il lui a fourni une trousse contenant tous les articles nécessaires pour assurer ses besoins de base pendant quatorze jours, peu importe où il est placé en confinement ou l'étendue des services auxquels il a accès. En février, un réseau provincial de coopération internationale a mis en œuvre un protocole de travail face à la covid-19 (en anglais) diffusé à grande échelle parmi les organismes du Canada. Cet organisme, comme d'autres, a aussi créé une liste de ressources (en anglais) qui regroupe des ressources en ligne pouvant aider les organismes à travailler en mode virtuel et continuer à aider leur personnel et leurs partenaires.

Activités dans les pays partenaires

Sur le plan mondial, un grand organisme a réagi à la crise en facilitant l'accès à l'eau potable et en intensifiant les mesures sanitaires, en augmentant l'accès aux soins de santé, en protégeant les enfants – surtout les filles – contre toute forme de violence et en veillant à ce que les enfants reçoivent une certaine éducation durant la fermeture des écoles. De concert avec l'Organisation mondiale de la Santé et avec les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, un autre grand organisme a installé un hôpital temporaire de soixante-huit lits qui dispense des soins

d'urgence et une unité de soins respiratoires en bordure de Milan, en Italie. Un avion y déposera quelque vingt tonnes de médicaments, une unité de soins respiratoires spécialisée et trente-deux spécialistes des interventions en cas de crise dont des thérapeutes en soins respiratoires, des médecins et du personnel infirmier.

Recommandations adressées à Affaires mondiales Canada

Les organismes canadiens s'efforcent de gérer les risques, d'innover et d'adapter leurs approches et activités. Affaires mondiales Canada peut les soutenir en :

- Faire preuve de souplesse à l'égard de l'utilisation des fonds de l'aide au développement et de l'aide humanitaire par les organismes pour qu'ils puissent répondre aux besoins individuels et des communautés les plus urgents ou en émergence pour ne pas avoir à ajuster les projets au cas par cas.
- Lever temporairement les restrictions qui imposent aux organismes caritatifs de n'accorder des fonds qu'aux donataires qualifiés.
- Accélérer le renouvellement du financement des programmes internationaux échelonnés sur plusieurs années et le traitement des demandes de prolongation selon les besoins tout en minimisant les exigences associées à la reddition des comptes pour les projets et activités en cours.
- Adopter une approche pangouvernementale à la riposte à la covid-19, par exemple en s'assurant que les ambassades canadiennes puissent épauler les travailleurs canadiens de l'aide humanitaire postés à l'étranger et les aider à poursuivre leurs activités en misant sur des infrastructures et programmes existants tels que le Fonds canadien d'initiatives locales.
- Créer un forum ponctuel pour qu'Affaires mondiales Canada et d'autres ministères puissent échanger des conseils et des réflexions avec des leaders du milieu de la coopération internationale et ainsi favoriser une riposte coordonnée à l'échelle mondiale.
- Continuer à traiter la filière des changements climatiques, de l'égalité des genres, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du développement économique et de l'espace civique durant la réponse à la covid-19 dans le respect des principes féministes et des droits de la personne.
- Faire en sorte que les organismes du Canada qui interviennent à l'étranger soient admissibles à toutes les mesures fédérales destinées à conserver les emplois et que les effectifs de la coopération internationale soient admissibles à toutes les mesures d'aide aux citoyens canadiens.

Remarque à l'intention des membres du CCCI

Le CCCI est déterminé à protéger l'information que des membres du secteur lui ont généreusement transmise afin de produire cette note de synthèse. Si vous faites partie des membres du CCCI et que vous souhaitez en savoir plus au sujet d'un des organismes cités ci-dessus, communiquez avec covid19@ccic.ca et nous ferons tout notre possible pour vos mettre en contact avec l'organisme en question, avec sa permission.